

Publié le 03-10-2022

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AR_2022_3612_CC

OBJET :

CHERBOURG-EN-COTENTIN

ARRÊTE PORTANT NUMÉROTATION DE VOIRIE

**ZAC DE LA BELLE JARDINIÈRE
RUE DU CHEMIN VERT**

**COMMUNE DÉLÉGUÉE
D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE**

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment son article L.2213-28,

VU le code de la route,

VU l'arrêté n° AR_2021_0632_CC du 17 février 2021 du maire de Cherbourg-en-Cotentin, portant délégations de fonction et de signature aux maires adjoints,

VU l'absence et le manque de cohérence concernant l'adressage,

VU la demande des services de la Poste et des Impôts,

ARRÊTE

Article 1

Il convient d'attribuer les numéros aux parcelles concernées comme suit :

N° de parcelles	Numéro de voirie ZAC de la Belle Jardinière Rue du Chemin Vert
173 AZ 140	1
173 AZ 139	3
173 AZ 136	5
173 AZ 137-138	7
173 AZ 142	9
173 AZ 282	11
173 AZ 259	13

Article 2

Les dispositions du présent arrêté sont applicables à la réception de cet arrêté par le demandeur.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen (3 rue Arthur Leduc BP 25086 14050 Caen cedex 4) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Article 4

Messieurs le directeur général des services et le directeur général des services techniques de Cherbourg-en-Cotentin, le commissaire central de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Cherbourg-en-Cotentin,

30 SEP. 2022

Par délégation,
le Maire-Adjoint,


Patrice MARTIN


P.J. : 1 plan de numérotation